

Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2013 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 40 citoyens actifs

Excusé : M. Patrice Demierre, membre de la commission financière

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 29 novembre 2013, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Valérie Cottet et M. Vincent Michellod sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2013

2. Présentation des pactes d'emption et demande de délégation de compétence pour leur constitution et leur exercice

3. Budget 2014

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

3.2 Rapport de la commission financière et approbation

3.3 Présentation du budget d'investissement

3.4 Renouvellement du parc informatique pour les élèves du cercle scolaire Attalens-Granges

3.5 Rapport de la commission financière et approbation

3.6 Equipement de base pour les nouvelles zones à bâtir suite à la révision générale du PAL et emprunt y relatif

3.7 Rapport de la commission financière et approbation

3.8 Revalorisation du bâtiment de l'édilité et emprunt y relatif

3.9 Rapport de la commission financière et approbation

3.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

4. Présentation de la planification financière 2014-2018 et observations de la commission financière

5. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse

- 6. Présentation et approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire**
- 7. Demande de délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir en zone résidentielle faible densité A**
- 8. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2013 est approuvé par 39 oui et 1 abstention.

2. Présentation des pactes d'emption et demande de délégation de compétence pour leur constitution et leur exercice

Dans le cadre de la révision générale du PAL, le Conseil communal a décidé de passer avec les propriétaires concernés, soit l'hoirie Cyrille Vienne, l'hoirie Théodosie Gabriel, M. Ernest Imhof, Mme Laurence Prizzi et MM. Philippe Gabriel, Jacques Gabriel et Marc Gabriel, une convention authentique avec pacte d'emption.

Ces documents ont été signés devant Me Emmanuelle Kaelin Murith. Toutefois, il incombe formellement à l'assemblée communale de les ratifier, étant donné que le droit d'emption est assimilé à une éventuelle acquisition d'immeubles (article 10, lettre g, de la loi sur les communes).

M. le Président explique que le Conseil communal a exigé l'élaboration de ces pactes d'emption dans le but d'éviter une thésaurisation des terrains et de prévoir une planification raisonnable des futures parcelles mises en zone à bâtir. Les propriétaires disposent d'un délai de 2 ans, et 3 ans pour les secteurs soumis à un PAD, suivant l'avis officiel de la commune qui les informe que l'équipement de base est terminé, pour réaliser l'équipement de détail (PED). Ensuite, les propriétaires disposent d'un autre délai pour valoriser leur terrain. Si certaines conditions du pacte d'emption ne sont pas remplies, la commune pourra faire valoir son droit d'emption et acheter le terrain concerné au prix de Fr. 50.00 le m². Au cas où un secteur serait vendu à un promoteur, celui-ci devra reprendre tous les termes de la convention et du pacte d'emption.

M. le Président explique à M. Marcel Vauthey que l'équipement de base comprend les conduites d'eau (eau claire, eau usée, eau potable) et les services (électricité, téléphone, gaz). L'aménagement de ces équipements se fait jusqu'en bordure de parcelle. Ces frais sont à la charge de la commune. Par contre, les frais d'équipement de détail (PED) sont à la charge des propriétaires. Si des frais supplémentaires sont occasionnés par le changement de zone, ils seront répartis de la manière suivante : 50% la commune et 50% les propriétaires.

M. le Président indique à M. Rodolphe Aeschlimann que le secteur du Clos-Derrey est soumis à l'établissement d'un PED.

M. le Président confirme à M. Bernard Ruegg qu'une promesse de vente a été signée devant notaire afin de fixer le prix à Fr. 10.00 le m² pour l'achat d'env. 800 m² du terrain situé en face du bâtiment de l'édilité, à la route d'Attalens.

La parole n'étant plus demandée, la demande de délégation de compétence pour la constitution et l'exercice des pactes d'emption est soumise au vote et est acceptée par 37 oui et 3 abstentions.

3. Budget 2014

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement chapitre par chapitre et donne des explications sur les comptes qui présentent de fortes variations par rapport au budget 2013.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses au minimum. A noter que le budget prévoit d'importants travaux d'entretien routier. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions. Le budget 2014 a pu être difficilement bouclé avec un total de charges de Fr. 3'660'128.42 et Fr. 3'527'889.20 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 132'239.22, ce qui représente un taux de 4.10 % du budget de fonctionnement, proche de la limite des 5% fixée par la loi sur les communes.

M. Serge Praz explique à M. Marcel Vauthey que le poste « Police du feu » comprend deux comptes. Le premier concerne les frais et les recettes liés aux activités des pompiers (frais d'intervention, taxes d'exemption, subvention ECAB...). Le second concerne la caserne dont les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes de Bossonnens, Attalens et Granges. Ce compte ne fait ni bénéfice ni perte, raison pour laquelle il s'équilibre.

En ce qui concerne les travaux routiers, M. Serge Praz précise à M. Charles Henri Potel que pour l'établissement du budget le Conseil communal a demandé une offre. Toutefois, plusieurs offres seront demandées pour l'exécution des travaux.

M. Jérôme Lambert souhaite connaître le montant de la dette communale et demande pourquoi le budget est toujours établi avec un déficit proche des 5%. M. Serge Praz indique que le montant de la dette nette par habitant se monte à env. Fr. 4'000.00. Lors de l'élaboration des budgets, le Conseil communal prend en compte un pronostic de charges liées globalement pessimistes, tandis que le montant des revenus est imposé par le Canton. Le Conseil communal privilégie une approche d'un budget déficitaire et espère que le résultat des comptes sera meilleur que prévu ; ce qui s'est confirmé pendant plusieurs années.

3.2 Rapport de la commission financière et approbation

Le budget 2014 est pratiquement similaire au budget 2013. Toutefois, nous avons relevé les points suivants :

*2. **Enseignement et formation** : l'augmentation est due à la hausse de fréquentation des enfants de Granges à l'accueil extrascolaire de l'Association des Petits Lions .*

*4. **Santé** : concernant le poste 410.351.00 « participation aux subventions cantonales des soins spéciaux », l'augmentation fait partie des charges liées.*

Nous constatons également une hausse des charges concernant la participation à l'aide et soins à domicile (RSV) du fait de l'augmentation des demandes des prestations.

*5. **Affaires sociales** : un nouveau poste a été créé au budget pour permettre aux samaritains d'acquérir le matériel nécessaire afin d'assurer leurs tâches lors des manifestations et alarmes-pompiers.*

*6. **Transports et communications** : « entretien des routes et éclairages » : ce budget permet enfin de rénover quelques tronçons dégradés.*

Le budget 2014 revoit à la baisse les charges liées à notre participation aux dépenses cantonales du trafic routier. Ce poste était surestimé par le Canton lors du budget 2013.

7. Protection – Aménagement de l’environnement : le curage du ruisseau de Sâles engendre une augmentation de charges au budget « entretien du réseau d’épuration » et diminue l’attribution à la réserve.

9. Finances et impôts : des travaux de traitement de végétaux nuisibles sont prévus sur l’alpage.

Entretien et rénovation des bâtiments : des travaux d’entretien de toiture sont nécessaires au chalet d’alpage et à la ferme de Sâles.

Afin de valoriser la terrasse de notre établissement public, il est prévu d’investir la somme de Fr. 17'000.00 pour de nouvelles protections solaires.

Résultat du budget de fonctionnement : le déficit de Fr. 132'239.22 représente 4.10% du budget. Il reste dans les normes admises par le Canton. La commission financière propose de l’accepter tel que présenté.

La parole n’étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2014 est soumis au vote et est accepté par 39 oui et 1 non.

3.3 Présentation du budget d’investissement

Le budget d’investissement est constitué des objets votés les années précédentes ainsi que de trois nouveaux investissements qui sont présentés séparément.

3.4 Renouvellement du parc informatique pour les élèves du cercle scolaire Attalens-Granges

Le parc informatique à disposition des élèves du cercle scolaire Attalens-Granges et destiné à l’enseignement dépasse les 5 ans. Ces systèmes sont obsolètes, ne répondent plus aux besoins minimaux et doivent être remplacés.

Le coût global de ce renouvellement s’élève à Fr. 70'000.00. La répartition intercommunale se fait d’après le nombre d’élèves ; ce qui donne un montant à charge de la commune de Granges de Fr. 16'901.00. Ce montant sera prélevé sur les disponibilités. Le plan de financement est le suivant :

2014	Intérêts	2.5%	16'900	422.50
	Total frais financiers			422.50
Dès 2015	Intérêts	3.0%	16'900	507.00
	Amortissements	15%	16'900	2'535.00
	Total frais financiers			3'042.00

M. André Droux pense qu’un amortissement sur 7 ans est un peu long. M. Serge Praz précise que le plan de financement a été établi avec le délai le plus long autorisé. Toutefois, si l’amortissement peut se faire plus rapidement, le Conseil communal le fera.

3.5 Rapport de la commission financière et approbation

Les frais financiers minimes sont tout à fait acceptables et permettent à nos enfants de travailler sur du matériel d'actualité. La commission financière préavise favorablement à cette dépense.

La parole n'étant plus demandée, le renouvellement du parc informatique pour les élèves du cercle scolaire Attalens-Granges, pour un montant de Fr. 16'901.00 à charge de la commune de Granges, est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3.6 Equipement de base pour les nouvelles zones à bâtir suite à la révision générale du PAL et emprunt y relatif

Dans le cadre de la révision du PAL, la commune doit assumer l'équipement de base des nouvelles zones constructibles. Il s'agit des conduites d'eau (eau claire, eau potable et eau usée) et des services (téléphone, électricité, gaz). Ces travaux s'échelonnent sur plusieurs années (2014 Fr. 286'500.00, 2015 Fr. 98'250.00 et 2016 Fr. 60'000.00). Les équipements prévus sont :

• Eau potable	Fr. 116'000.00
• Eau claire	Fr. 105'000.00
• Eau usée	Fr. 22'500.00
• Service	Fr. 201'250.00
Coût total	Fr. 444'750.00

Le plan de financement est le suivant :

2014	Intérêts (6 mois)	2.5%	286'500	3'581
	Total frais financiers 2014			3'581
2015	Intérêts	2.5%	384'750	9'619
	Total frais financiers 2015			9'619
Dès 2016	Intérêts	2.5%	444'750	11'119
	Amortissements	4%	444'750	17'790
	Total frais financiers 2016			28'909

M. le Président rappelle que le dossier de la révision générale du PAL est encore à l'enquête cette semaine.

M. le Président explique à M. Vincent Michellod que le coût de l'équipement de l'eau claire est plus élevé que l'eau usée, car une conduite doit être installée sur une grande distance.

3.7 Rapport de la commission financière et approbation

Le nouveau PAL oblige notre commune d'équiper les nouvelles zones constructibles. Cet investissement sera partiellement remboursé par les diverses taxes de raccordement. La commission financière préavise favorablement à cette dépense, sous réserve de son acceptation.

M. André Droux demande si l'encaissement des différentes taxes couvrira largement ou pas du tout cet investissement. M. le Président indique qu'avec l'encaissement des taxes et des différentes rentrées directes ou indirectes, la commune espère couvrir ces frais.

M. Serge Praz explique à M. Marcel Vauthey que le budget 2014 prévoit le montant de l'investissement de Fr. 286'500.00. Toutefois, si pour une raison ou une autre, l'équipement ne devait pas se réaliser, l'investissement ne sera pas fait. Cela n'aura pas d'impact majeur sur le résultat du budget de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, l'équipement de base pour les nouvelles zones à bâtir suite à la révision générale du PAL et l'emprunt y relatif de Fr. 444'750.00 sont soumis au vote et sont acceptés par 37 oui et 3 abstentions.

3.8 Revalorisation du bâtiment de l'édilité et emprunt y relatif

L'assemblée communale du 22 avril 2013 a voté un crédit d'étude de Fr. 10'000.00 pour la valorisation du bâtiment de l'édilité, afin d'utiliser au mieux les surfaces existantes. Cette rénovation projetée permet de réorganiser complètement le bâtiment et de lui donner un statut d'intérêt général offrant un grand nombre d'utilisations. En outre, ce projet permet d'assainir un bâtiment vieillissant et de le mettre aux normes actuelles.

M. Serge Praz fait part à l'assemblée communale de quelques réflexions liées à la présentation de ce projet, dont le coût s'élève à Fr. 1'250'000.00 :

- Le plan de législature prévoit de fournir à la population une structure permettant le bon fonctionnement et le développement de la commune. L'actuelle salle communale ne répond plus aux attentes de la population. L'évolution de la commune (augmentation de la population, synergies avec les communes voisines) aura des impacts sur le bâtiment de l'administration et de l'édilité.
- Les besoins : sollicitations diverses pour des besoins sportifs (gym, yoga...), culturels (théâtre, expositions...) et sociaux (fêtes villageoises, familiales...).
- Les avantages : l'utilisation et l'assainissement d'un bâtiment existant propriété de la commune (rapport coût/utilité favorable), des synergies avec place de sport, des locaux de différentes tailles pour répondre aux divers besoins, la possibilité de créer un parking, l'impact moindre des nuisances.
- Les inconvénients : la situation et la configuration définies par le bâtiment existant, le local au rez inférieur de hauteur «standard», la situation partiellement excentrée, l'utilisation maximale des surfaces empêchent des extensions futures, la création du parking est dépendante de la validation du PAL.
- Conclusions : Il s'agit d'un projet dans l'intérêt des citoyens et en faveur de l'attrait de la commune. Les avantages sont majoritairement non financiers. Lancer ce projet dès 2014 permet d'en assurer sa réalisation. Plus on attend, plus il y aura de contraintes, avec le risque de ne plus pouvoir réaliser cette salle.

Le plan de financement est le suivant :

2014	Intérêts (6 mois)	2.5%	500'000	12'500
	Total frais financiers			12'500
2015	Intérêts	2.5%	1'250'000	31'250
	Total frais financiers			31'250
Dès 2016	Intérêts	2.5%	1'250'000	31'250
	Amortissements	3%	1'250'000	37'500
	Total frais financiers			68'750

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. Serge Praz précise encore ce qui suit :

- 24 places de parc et 2 pour les personnes à mobilité réduite pourraient être construites en face du bâtiment, derrière l'abri de bus. Avec la révision du PAL, 1'000 m² de terrain seront affectés à la zone d'intérêt général ; une promesse de vente a déjà été signée
- Les locations envisagées à Fr. 8'000.00 couvriraient les charges liées à l'entretien (conciergerie, chauffage...)

Etant donné que cette présentation a suscité énormément d'interrogations, de questions et de réflexions, seules les plus représentatives sont retranscrites dans le procès-verbal.

M. Stéphane Gabriel n'est pas d'accord avec l'emplacement qui est prévu pour le service de la voirie et demande à ce que ce point soit présenté plus correctement. Actuellement, M. Roland Girard dispose de 300 m², avec la rénovation du bâtiment la surface est réduite à 90 m². M. Jean-Claude Maeder explique que l'espace sous la toiture actuellement utilisable, le sera aussi dans le futur. Les deux garages situés à l'avant du bâtiment représentent les mêmes dimensions que la partie arrière du bâtiment. Il y aura également la possibilité de prolonger la surface de stockage extérieure.

M. Jean-Claude Maeder annonce à M. Sébastien Gabriel que le nombre de 24 places de parc, plus deux pour les personnes à mobilité réduite, nous a été communiqué par le Service de la mobilité; une moyenne de 5 personnes par voiture est comptée.

Selon M. Jérôme Lambert, l'accès va poser un problème du moment qu'il n'y a pas de trottoir. M. le Président explique que la place de jeux est très fréquentée, il n'y a pas de trottoir et on peut vivre sans. M. Serge Praz tient à préciser que la question avait déjà été posée dans le cadre de la réalisation de la place de jeux et qu'il avait été répondu que l'accès pouvait se faire par la route du Mont-Pèlerin.

M. Claude Guex trouve bien de revaloriser ce bâtiment. Toutefois, est-ce vraiment un besoin ? M. le Président précise que ce n'est pas seulement pour les assemblées communales qui ont lieu deux fois par année. Ces transformations serviront aussi aux 4 sociétés du village qui pourront bénéficier d'une salle gratuitement, aux citoyens qui souhaitent organiser une fête de famille ainsi qu'à diverses activités (gym, yoga...).

Mme Jeanine Berset pense que l'endroit est dangereux pour les enfants de par sa proximité avec la route et demande si un passage pour les piétons est prévu. M. le Président répond que le Service des ponts et chaussées autorisera la mise en place d'un passage pour les piétons.

Mme Marie Lerch demande s'il est possible d'agrandir la salle communale existante. M. le Président explique que l'idée du Conseil communal était de revaloriser le bâtiment de l'édilité et non d'agrandir la salle existante.

M. François Jordil fait savoir que dans le cadre d'un projet de transformation de la cabane du Moulin, qui est aussi située au bord de la route, les mêmes questions de sécurité avaient déjà été abordées. C'est la même chose avec le bâtiment de l'édilité. Cet endroit est beaucoup trop dangereux pour les enfants. Mme Pascale Zimmermann rappelle que le tronçon est limité à 50 km/h. Au même endroit, la commune a investi Fr. 150'000.00 pour une place de jeux et tout se passe bien. Il est aussi de la responsabilité des parents de faire en sorte que leurs enfants ne jouent pas au bord de la route, mais utilisent la place de jeux à disposition.

M. Serge Praz confirme à M. Charles Henri Potel que les tables et les chaises pour l'utilisation de la salle sont comprises dans le prix de Fr. 1'250'000.00.

M. Jean-Claude Maeder fait remarquer que la commune de Granges est la seule commune du district à ne pas avoir de salle adéquate. Il relève que les salles triples et l'école du Lussy à Châtel-St-Denis se situent au bord de la route et qu'aucune mesure spéciale n'a été mise en place.

M. Ernest Imhof demande si le Conseil communal peut garantir que le service de la voirie sera à l'aise dans les nouveaux locaux. M. Serge Praz explique qu'une solution sera trouvée pour le sel qui est actuellement entreposé au rez inférieur du bâtiment. Selon M. Louis Philipona, des synergies peuvent être trouvées avec une commune. Il donne pour exemple la commune de Jongny qui prend son sel à la commune d'Attalens puisque cette dernière dispose d'un silo.

M. Stéphane Gabriel indique qu'en stockant le sel, une économie de Fr. 3'600.00 est réalisée. Il demande quel est le prix de la location pour les deux garages et de la partie gauche du bâtiment. Etant donné que c'est la Régie Châtel qui gère ces locations, M. Serge Praz n'a pas le chiffre. Selon M. Stéphane Gabriel le montant est entre Fr. 400.00 et Fr. 500.00 ; le Conseil communal vérifiera.

M. Pierre Gabriel, Président de la Société de développement, fait savoir que la société utilise env. 10 fois par année la salle existante. Lors du dernier souper de remerciement qui s'est déroulé dans cette salle, la place manquait. En effet, 75 personnes ont répondu à l'invitation et l'apéro a dû se faire dehors, par des températures un peu fraîches. Cette situation n'était pas confortable.

Selon M. Robert Gabriel, il est nécessaire de réaliser une salle plus grande. Lors du dernier concert du Chœur d'hommes, le restaurant de Granges était complet. Dès lors, la collation qui est offerte après le concert a dû se faire dans cette salle et il manquait aussi de la place.

M. Vincent Michellod salue l'intention du Conseil communal. Toutefois, il reste interrogatif quant au développement du village. Une salle de 100 places, avec la population qui va augmenter, ne sera-t-elle pas trop petite ? Faut-il dédier ce bâtiment au service de la voirie et à une activité plus festive ? Ne faudrait-il pas profiter du PAL et faire la salle ailleurs ? M. Serge Praz explique que le coût d'une transformation ou de la création d'une salle neuve, pour une même surface, n'est pas le même. Le Conseil communal a donc jugé plus intéressant de valoriser ce bâtiment. Mme Monique Gabriel et M. André Droux rejoignent l'avis de M. Vincent Michellod.

M. Pierre-Philippe Durussel se réfère au PAL et à la zone du centre village où est prévu un secteur en zone d'intérêt général ; une salle pourrait se faire à cet endroit. M. le Président explique qu'il faut d'abord attendre que le Canton valide le PAL. Ensuite la zone d'intérêt général doit être mise à l'enquête et pour toutes ces démarches, les délais ne sont pas connus. De plus, lors de la dernière assemblée des communes veveysannes, M. le Préfet a clairement dit que la question des fusions de communes devraient à nouveau être abordées lors de la prochaine législature. Il est clair que le jour où la commune est fusionnée, aucune salle ne sera construite

à Granges. M. Pierre-Philippe Durussel indique qu'un point le dérange dans ce débat. Il n'est pas certain que la population a compris, dans le libellé de la convocation, qu'on discutera de la création d'une salle communale. A son avis, la formulation aurait dû être plus claire.

Selon M. Laurent Savoy, si la salle accueille une fanfare il faudra prévoir une estrade et une sonorisation. Est-ce que ces éléments sont compris dans le prix ? M. Serge Praz répond que la salle n'est pas prévue pour ce genre de manifestation.

M. Laurent Savoy a relu les procès-verbaux des 5 dernières années et constate que 25 à 30 personnes, en moyenne, sont présentes lors des assemblées communales ; cela ne sert donc à rien de les faire dans une salle plus grande. Il souhaite également savoir si une simulation de budget a été faite avec cet investissement, car c'est un élément essentiel pour décider. M. Serge Praz explique que cela représente 3 centimes d'impôts. Donc selon M. Laurent Savoy, le déficit de Fr. 132'000.00 plus Fr. 80'000.00, on arrive à un déficit de plus de Fr. 200'000.00 ce qui représente 8 ou 9% du budget. Il faut être clair, cela représentera une hausse d'impôts, il ne faut pas avoir peur de le dire. M. le Président intervient en précisant que si M. Laurent Savoy a relu les procès-verbaux des 5 dernières années, il a dû constater que le Conseil communal a, à plusieurs reprises, annoncé qu'une hausse des recettes serait inévitable, eu égard à la planification financière.

M. Roberto Caamaño rappelle ce qui s'est passé lors de l'assemblée de décembre 2012. Pour Fr. 130'000.00 d'impôts par année, on a doublé la contribution immobilière. Maintenant, on parle d'une augmentation de Fr. 70'000.00 par année. Il est vrai que seulement 20 ou 30 personnes décident d'augmenter les charges pour tout le village. Est-ce que ce projet est vraiment nécessaire ou est-ce qu'on aimerait simplement avoir quelque chose de plus agréable, de plus luxueux ? Est-il vraiment nécessaire d'augmenter les impôts pour rénover ce bâtiment ?

Mme Pascale Zimmermann explique qu'avec les rénovations des deux homes du district et les transformations du CO, les communes auront de nouvelles charges financières à assumer, d'où une augmentation d'impôts. Elle explique également que l'intention du Conseil communal n'est pas de restreindre l'espace dédié au service de la voirie.

Vu la dangerosité de l'endroit, M. Marcel Vauthey rejoint d'idée de M. Vincent Michellod et propose le vote à bulletin secret.

3.9 Rapport de la commission financière et approbation

La commission financière a demandé des compléments au budget concernant divers éléments importants, soit :

- l'achat du terrain relatif au parking découlant de la mise à l'enquête et sous réserve de la validation du PAL*
- l'aménagement du terrain avec les places de parc*
- le mobilier nécessaire à l'utilisation de la future salle communale*

L'augmentation relative à ces différents points représente Fr. 150'000.00

La commission financière se pose diverses questions quant à l'utilisation des locaux :

- ces locaux répondent-ils aux besoins des sociétés locales ?*
- la hauteur du local multifonctionnel est-elle suffisante ?*
- la salle communale sera-t-elle suffisamment louée pour justifier un tel investissement ?*
- la surface des locaux pour la voirie sera-t-elle suffisante à long terme ?*

Nous soutenons le Conseil communal dans l'idée de revaloriser ce bâtiment. Toutefois, tel qu'il nous a été présenté, nous estimons ce projet incomplet. Pour ce qui précède, la commission financière donne un préavis négatif à cet investissement.

Conformément à l'article 18, alinéa 2, de la loi sur les communes, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents. Dès lors, M. le Président soumet à l'assemblée la proposition de M. Marcel Vauthey et demande aux personnes qui acceptent le vote au scrutin secret de bien vouloir lever la main. Cette proposition est acceptée par plus du cinquième des membres présents.

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote. Ces derniers sont récupérés dans une urne et le dépouillement des votes est effectué par le bureau mis en place, soit par Mmes Valérie Cottet, Cindy Tâche, Patricia Gabriel, MM. Vincent Michellod et François Genoud, Président de l'assemblée. Le résultat est le suivant :

La revalorisation du bâtiment de l'édilité et l'emprunt y relatif de Fr. 1'250'000.00 sont refusés par 23 non, 16 oui et 1 bulletin blanc

3.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2014, sans le point 3.8 relatif à la revalorisation du bâtiment de l'édilité, est soumis au vote et est approuvé par 38 oui et 2 abstentions.

4. Présentation de la planification financière 2014-2018 et observations de la commission financière

La planification financière pour les 5 prochaines années prévoit une péjoration de la situation. En effet, les charges liées, les amortissements des investissements et les coûts consécutifs à la transformation des homes de la Veveyse et du cycle d'orientation vont augmenter notablement les charges. Un ajustement des recettes communales s'imposera dans les prochaines années.

M. Serge Praz présente, à titre informatif, la planification financière 2014-2018. L'excédent de charges devrait représenter 4.6% du budget en 2014, pour atteindre, en 2018, 13.3% du budget de fonctionnement.

M. Jérôme Lambert ne comprend pas la raison pour laquelle le trottoir de la route de Palézieux n'est amorti qu'à partir de 2015. M. Serge Praz explique que le moment où les travaux sont terminés et le moment où l'amortissement commence, il y a un délai d'env. 1 année. En effet, différentes opérations administratives doivent encore être réalisées (verbal de route, garantie des travaux).

M. Vincent Michellod demande si le Conseil communal peut se prononcer sur la pertinence des travaux relatifs à la revitalisation de la Biorde. M. Serge Praz indique que l'étude va se terminer l'année prochaine et que plusieurs variantes vont être proposées aux communes. M. Richard Houriet précise qu'au vu de l'investissement concernant ces travaux, il faudra voir si toutes les communes adhèrent au projet.

M. Serge Praz confirme à M. Charles Henri Potel que si tous les objets mentionnés dans la planification financière sont concrétisés cela aura un impact sur la situation financière de la commune : une hausse des impôts semble inévitable.

La commission financière a examiné le plan financier 2014-2018 établi par le Conseil communal. Notre examen nous a fait relever les points suivants :

- *Ce sont toujours les grands projets concernant la modification des homes de la Veveysse ainsi que l'agrandissement du CO qui auront de lourdes conséquences financières.*
- *Toutefois, nous constatons que la progression du taux de déficit serait moins rapide que planifiée dans les rapports précédents. Par contre, le déficit serait plus élevé à long terme.*

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir un outil de gestion prévisionnelle des finances de la commune. La commission financière tient à remercier MM. Serge Praz et Jean-Claude Maeder ainsi que Mme Cristina Beaud pour toutes les explications fournies. Des remerciements sont également adressés à l'ensemble du Conseil communal pour son engagement envers la population.

5. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveysse

En 2000, les districts de la Glâne, de la Veveysse et de la Gruyère ont signé une convention fondement d'un hôpital sur 3 sites, l'Hôpital du Sud Fribourgeois. En 2003, le service d'ambulances est mis en place à Vaulruz. Entre-temps, l'obligation est faite aux communes de mettre en place des services réunissant l'aide et les soins à domicile. C'est ainsi que fut fondé, en 2004, le Réseau santé de la Veveysse, association de communes à buts multiples.

M. Savio Michellod explique que les statuts du Réseau santé de la Veveysse doivent être modifiés pour les raisons suivantes :

- L'abrogation de tous les articles faisant allusion au HFR
- L'introduction d'articles découlant de la loi sur l'information et l'accès aux documents
- L'introduction d'articles découlant des activités actuelles et projetées (Service officiel des curatelles et service social unifié)
- La composition du comité de direction qui spécifie que chaque commune doit être représentée

La modification de ces statuts a déjà été avalisée par le Service des communes et par l'assemblée des délégués. Le Conseil général de la commune d'Attalens a déjà approuvé ces nouveaux statuts.

Compte tenu de ce qui précède, M. Savio Michellod invite l'assemblée à les accepter.

La parole n'étant pas demandée, l'approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveysse est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

6. Présentation et approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire

Suite à la dissolution de l'Association des Petits Lions, la commune d'Attalens va reprendre, à partir du 1^{er} janvier 2014, les structures qui accueillent la crèche et l'accueil extrascolaire.

Mme Christiane Houriet explique que le Canton et le Service de l'enfance et de la jeunesse nous ont indiqué que nous devons établir notre propre règlement communal. Le Conseil général de la commune d'Attalens l'a déjà accepté. Le règlement de la commune de Granges était en consultation et n'apporte pas de remarque.

La parole n'étant pas demandée, l'approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est soumise au vote et est acceptée par 38 oui et 2 abstentions.

7. Demande de délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir en zone résidentielle faible densité A

Actuellement, la commune dispose d'une parcelle de 6683 m² en zone mixte, le long de la route de Palézieux. M. le Président explique que, dans le cadre de la révision générale du PAL, la commune a décidé de mettre 1'750 m² en zone résidentielle faible densité, et le reste de la parcelle va être affecté à la zone agricole. Toutefois, pour être en mesure de vendre ce terrain, le Conseil communal doit obtenir, formellement de la part de l'assemblée, une délégation de compétence. M. le Président propose un prix plancher de Fr. 200.00 le m² (terrain équipé) pour la vente du terrain. Il est clair que le moment venu, le terrain sera vendu au meilleur prix, mais pas en dessous de Fr. 200.00 le m². En avril 2016, lors de la séance constitutive, la demande de délégation de compétence sera reformulée si le terrain n'a pas encore été vendu.

M. le Président explique à M. Marcel Vauthey que la parcelle ne pourra pas être vendue en janvier 2014, car il faut attendre que le Canton ait approuvé le PAL.

La parole n'étant plus demandée, la demande de délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir en zone résidentielle faible densité, au prix plancher de Fr. 200.00 le m² (terrain équipé), est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

8. Divers

M. le Président tient à relever la présence de deux personnes qui participent pour la première fois à l'assemblée communale, soit M. Richard Houriet, nouveau Conseiller communal, et Mlle Cindy Tâche qui a commencé son apprentissage au mois d'août.

M. Roberto Caamaño propose que la population soit informée des dates des assemblées communales, avant les 10 jours prévus par la loi. De cette manière, peut-être que la participation aux assemblées sera plus importante. Le Conseil communal prend note de la demande.

Selon M. Vincent Michellod, lorsqu'on sollicite des citoyens à venir à l'assemblée, ils viennent une fois et après ne reviennent plus. Pour un projet d'une telle ampleur (en parlant de la revalorisation du bâtiment de l'édilité), n'aurait-il pas fallu créer une commission ? Le projet aurait-il dû être différent ? M. le Président précise que du côté du Conseil communal, le projet était abouti du point de vue architectural. Après, les remarques de chacun (sécurité, mixité et hausse d'impôt) font que les avis ne sont pas partagés. Le Conseil communal a pris acte du refus de l'assemblée concernant le projet de la revalorisation du bâtiment de l'édilité et respecte la volonté du législatif.

M. Simon Cottet demande la raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas pris part au vote. M. le Président répond que le Conseil communal a préféré laisser l'assemblée communale décider en toute connaissance de cause.

Mme Gabrielle Bourguet, au nom de la communauté villageoise, remercie le Conseil communal pour le temps consacré à la chose publique et pour tout le travail fourni durant l'année.

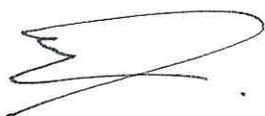
Suite au refus de l'assemblée concernant la revalorisation du bâtiment de l'édilité, M. Robert Gabriel demande s'il y aura un autre projet. M. le Président explique que le Conseil communal va analyser la situation, mais que pour l'instant il est difficile d'envisager la suite de ce dossier.

Mme Pascale Zimmermann, au nom de ses collègues, adresse des remerciements à M. François Genoud pour tout le travail réalisé dans le cadre de sa fonction de Syndic. Elle rappelle que le temps consacré à la fonction publique est bien souvent pris sur les loisirs, la famille et le travail.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, aux scrutateurs, à Mmes Cristina Beaud et Patricia Gabriel, à notre apprentie Mlle Cindy Tâche, et à M. Roland Girard pour la préparation de la salle et pour le travail qu'il accomplit tout au long de l'année.

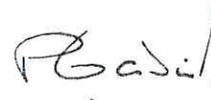
L'assemblée est levée à 23h00.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Genoud', with a stylized, sweeping flourish at the end.

François Genoud

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patricia Gabriel', with a stylized, cursive script.

Patricia Gabriel